

SYNTHÈSE DE L'ACTUALISATION DE L'ÉTAT DES LIEUX DU SDAGE 2016 - 2021

Validée par le comité de bassin du 2 décembre 2013

COMMISSION TERRITORIALE LOT

Préparation du **2016**
SDAGE-PDM **2021**



Lexique

AAC : aire d'alimentation des captages. Les AAC ont été définies pour les captages stratégiques et notamment pour les captages « Grenelle ». Les AAC comprennent la cartographie des zones de vulnérabilité.

AEP : alimentation en eau potable

Bon état des eaux : c'est l'objectif à atteindre pour l'ensemble des eaux en 2015 (sauf report ou objectif moins strict). Le bon état d'une eau de surface est atteint lorsque son état écologique et son état chimique sont au moins « bons ». Le bon état d'une eau souterraine est atteint si son état quantitatif et son état chimique sont au moins « bons ».

DBO5 : demande biochimique en oxygène calculée au bout de 5 jours. Elle évalue la fraction biodégradable de la charge polluante carbonée. Il s'agit de la mesure de l'oxygène consommé par des bactéries pour oxyder les substances organiques présentes dans le milieu aqueux, en dioxyde de carbone et eau. Plus la charge organique est grande plus la quantité d'oxygène consommée est importante. Il en résulte que la quantité d'oxygène risque d'être réduite, voire en-dessous des niveaux acceptables pour la vie aquatique.

DCE : directive cadre européenne sur l'eau

EH : équivalent-Habitant. Unité de mesure utilisée pour quantifier la capacité de traitement d'une station d'épuration.

EPTB : établissement public territorial de bassin

MEA : masse d'eau artificielle. Masse d'eau créée de toute pièce par l'homme en un lieu où ne préexistait pas une masse d'eau naturelle (gravière, canal...). Ce caractère artificiel ne lui permet pas d'atteindre le bon état écologique. L'objectif est d'atteindre un bon potentiel écologique.

MEFM : masse d'eau fortement modifiée. Masse d'eau dont les modifications hydromorphologiques, liées à un usage irréversible, ne lui permettent pas d'atteindre le bon état écologique (lac de retenue, zone endiguée pour la protection contre les crues, zones aménagées pour la navigation, ports...). L'objectif est d'atteindre un bon potentiel écologique.

Masse d'eau : portion de cours d'eau, canal, aquifère, plan d'eau ou zone côtière homogène. Il s'agit d'un découpage élémentaire des milieux aquatiques destiné à être l'unité d'évaluation de la DCE.

MESO : masse d'eau souterraine. Une masse d'eau souterraine est un volume distinct d'eau souterraine à l'intérieur d'un ou plusieurs aquifères.

MESU : masse d'eau de surface. Une masse d'eau de surface est une partie distincte et significative des eaux de surface, tels qu'un lac, un réservoir, une rivière, un fleuve ou un canal, une partie de rivière, de fleuve, de canal, une eau de transition ou une portion d'eaux côtières.

METOX : métaux toxiques. Paramètre calculé par la somme pondérée en fonction de la toxicité de 8 métaux et métalloïdes (mercure, arsenic, plomb, cadmium, nickel, cuivre, chrome, zinc).

MI : matières inhibitrices. Polluant des eaux, minéral ou organique, ayant une toxicité suffisante pour inhiber le développement et/ou l'activité des organismes aquatiques.

PDM : Programme de mesures. Un programme de mesures est associé au SDAGE. Il traduit ses dispositions sur le plan opérationnel en listant les actions à réaliser au niveau des territoires pour atteindre les objectifs.

RNAOE : risque de non atteinte des objectifs environnementaux.

SAGE : schéma d'aménagement et de gestion des eaux. Le SAGE est le document d'orientation de la politique de l'eau au niveau local. Il est doté d'une portée juridique car les décisions dans le domaine de l'eau doivent être compatibles avec ses dispositions. Il met en place des prescriptions qui doivent pouvoir s'appliquer à un horizon de 10 ans. Il doit être compatible avec le SDAGE.

SDAGE : schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux

STEP : Station d'épuration

Sommaire

Avertissement	4		
1. Présentation du contexte spécifique de la commission territoriale Lot	5	3. Etat des masses d'eau	19
1.1. Géographie du territoire et particularités	6	3.1. Masses d'eau superficielles	20
1.2. Les masses d'eau	7	Etat écologique	20
1.3. Enjeux et usages de l'eau	8	Etat chimique	22
1.4. Tendances à l'horizon 2021	8	3.2. Masses d'eau souterraines	24
1.5. Acteurs et outils de gestion territoriale	8	Etat quantitatif	24
		Etat chimique	25
2. Caractérisation des principales pressions identifiées sur le territoire	9	4. Evaluation du risque de non atteinte des objectifs environnementaux	27
2.1. Masses d'eau superficielles	10	4.1. Masse d'eau superficielles	28
Pression domestique	10	Risque écologique	28
Pression industrielle	11	Risque chimique	29
Pression en pollutions diffuses	12	4.2. Masse d'eau souterraines	30
Perturbations hydromorphologiques	13	Risque quantitatif	30
Pression de prélèvements	14	Risque chimique	30
2.2. Masses d'eau souterraines	16	4.3. Conclusion sur le risque 2021	31
Pression en pollutions diffuses	16		
Pression de prélèvements	17		

Avertissement

La préparation du SDAGE et du PDM 2016–2021 a été engagée par une première étape de mise à jour de l'état des lieux du bassin Adour-Garonne.

Cet état des lieux concerne à la fois les eaux superficielles – continentales et littorales – et les eaux souterraines. Les données « pression » utilisées sont celles de l'année 2010 essentiellement, les données « état » celles des années 2009-2010 pour l'état des eaux superficielles et des années 2007-2010 pour l'état des eaux souterraines.

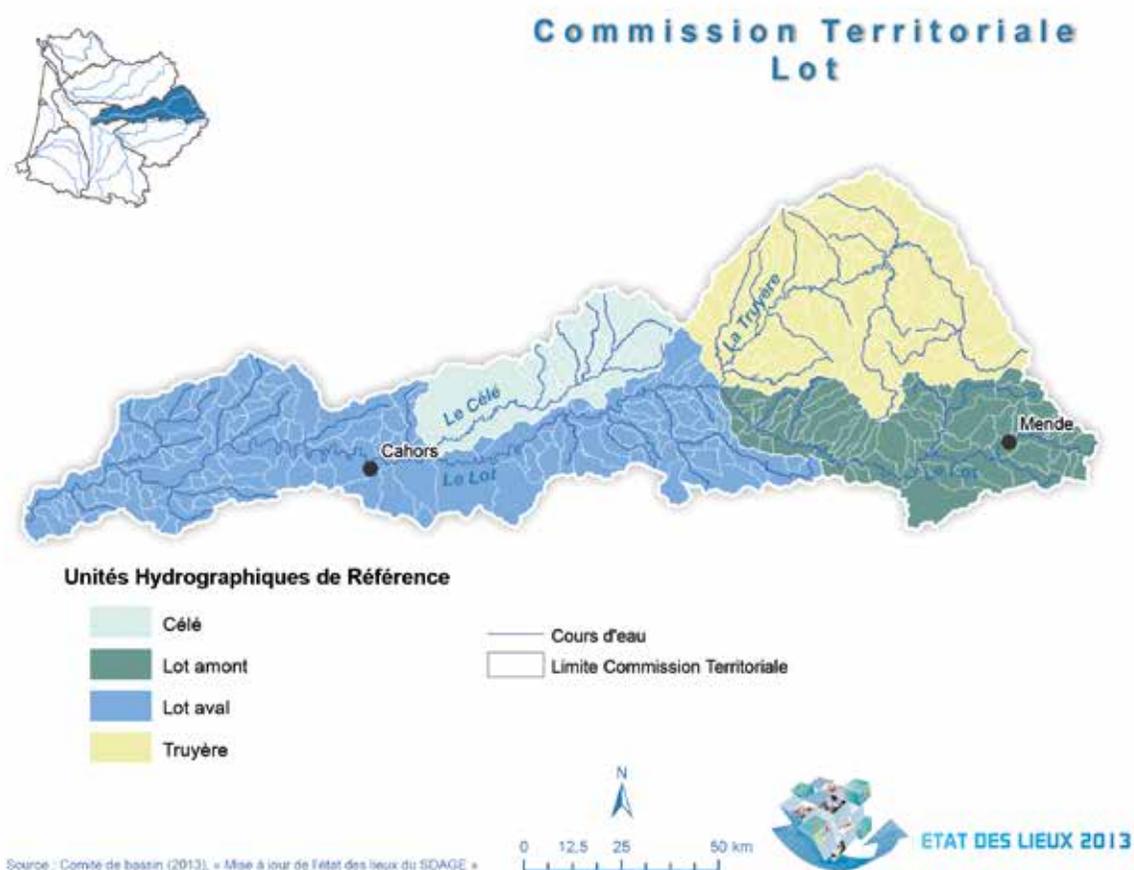
L'actualisation de l'état des lieux est réalisée avec deux objectifs :

- Informer le public et les acteurs du bassin sur l'état des masses d'eau, l'évolution et le niveau des pressions et des impacts issus des activités humaines ;
- Identifier les masses d'eau sur lesquelles il existe un risque de non atteinte des objectifs environnementaux en 2021 et sur lesquelles le futur PDM devra se focaliser pour diminuer les pressions afin d'obtenir le bon état des eaux.

Le document ci-après présente les travaux réalisés dans le cadre de cette actualisation à l'échelle de la commission territoriale Lot.

1. Contexte spécifique de la commission territoriale Lot

1.1. Géographie du territoire et particularités



La commission Lot s'étend sur 4 régions : Aquitaine, Midi-Pyrénées, Auvergne et Languedoc-Roussillon. Elle couvre un territoire de 12 000 km². Le Lot est le principal cours d'eau avec 480 km de linéaire. Ses principaux affluents sont la Truyère (170 km), le Célé (101 km), la Colagne et le Dourdou.

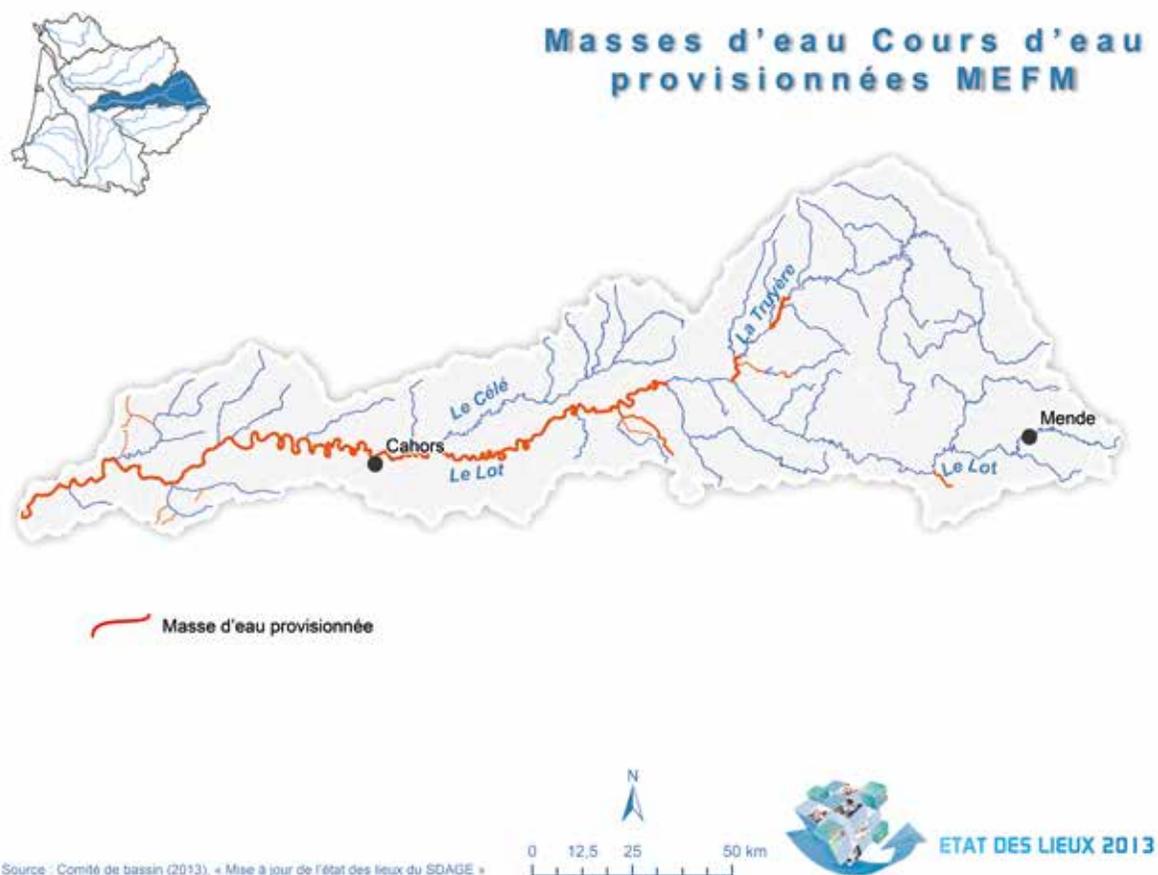
Le bassin du Lot est une terre de contraste entre l'aridité des plateaux et une vallée où verdoyante, lieu de vie et d'activités.

Deux grands secteurs peuvent être mis en évidence : l'amont et l'aval du Lot. L'amont se caractérise par un réseau hydrographique dense sur un substrat cristallin et volcanique associé à de fortes pluviométries. L'aval est caractérisé par un substrat sédimentaire bien pourvu en ressources souterraines. C'est dans la vallée du Lot que se concentrent les activités autour des agglomérations de Cahors, Villeneuve-sur-Lot et dans le bassin de Decazeville.

Le bassin du Lot est le moins peuplé d'Adour-Garonne avec 382 420 habitants (2010). Sa population se situe majoritairement sur la partie aval. Les variations saisonnières de population y sont importantes. La population saisonnière à l'amont du bassin peut doubler la population permanente.

Le climat est de type atlantique voire continental sur les plateaux calcaires des Grand Causses. Les précipitations sont très variables en fonction du relief.

1.2. Les masses d'eau



Masses d'eau Rivières	Masses d'eau Lacs
277	9

Le territoire compte 286 masses d'eau superficielles dont la plupart sont des masses d'eau rivières naturelles.

Masse d'eau souterraine libre	Masse d'eau souterraine captive (CT Nappes profondes)
9	2

9 masses d'eau souterraines libres lui sont rattachées et 2 masses d'eau souterraines captives (calcaires du Jurassique moyen et supérieur captif et calcaires et sables du Turonien Coniancien captif nord-aquitain). A l'ouest, on trouve les nappes les plus productives et utilisées pour l'alimentation en eau potable. Les principaux aquifères sont les aquifères karstiques du Jurassique et du Crétacé, les nappes alluviales du Lot moyen, les aquifères basaltiques du Cantal et de Lozère et les aquifères des Causses.

Lors de l'actualisation des masses d'eau fortement modifiées (MEFM), 26 masses d'eau ont été retenues dans la liste provisionnelle (17 masses d'eau rivières, 9 masses d'eau lacs).

Le référentiel des masses d'eau de surface a évolué entre 2009 et 2013 sur le bassin Adour-Garonne. Cependant, aucune modification ne concerne la commission territoriale Lot.

Le référentiel des masses d'eau souterraines n'a pas évolué entre 2009 et 2013.

1.3. Enjeux et usages de l'eau

La commission territoriale Lot est un bassin rural où l'agriculture est très présente de l'amont à l'aval avec une prédominance de polycultures et d'élevage.

Quelques spécificités par secteur peuvent être mises en évidence. A l'amont, des activités d'élevage bovin et d'agroforesterie. Dans la vallée du Lot, des vignobles et, à l'aval, des grandes cultures, des cultures spécialisées (melon, fraise, tabac, etc.) ainsi que des vergers.

Les activités industrielles sont relativement peu importantes. L'industrie agro-alimentaire est prédominante sur l'ensemble du bassin (laiteries, caves vinicoles, conserveries, etc.). Les autres secteurs d'activités sont assez localisés : pharmaceutiques à Cahors, mécanique sur le bassin de Decazeville et Fumel, transformation de pointe à Figeac et en Lozère. La production hydroélectrique est une des activités majeures en particulier sur le bassin de la Truyère.

Enfin, de nombreuses activités liées au tourisme fluvial se développent sur le territoire. Il s'agit en particulier d'activités nautiques légères (canoë-kayak, aviron, voile, etc.). Le Lot domaniale a été rendu navigable sur une distance qui, à terme, fera 280 km.

Les principaux enjeux sont les suivants :

- La préservation et la reconquête de la **qualité des eaux superficielles** pour garantir les **activités liées à l'eau** (pêche, eau potable, baignade, canoë-kayak)
- L'engagement d'actions de **réduction des substances dangereuses** toxiques (métaux et phytosanitaires)
- La préservation et le rétablissement du **bon fonctionnement des rivières et zones humides** notamment en **tête de bassin**
- **Concilier la production hydroélectrique** avec la préservation des **milieux**
- L'**optimisation** de la gestion hydraulique des ouvrages et le renforcement des mesures d'alerte et de **gestion en période d'étiage et de crue**
- L'amélioration de la connaissance des **aquifères karstiques** stratégiques pour l'**alimentation en eau potable** et la mise en place de mesures de gestion adaptées

1.4. Tendances à l'horizon 2021

Démographie et aménagement

Une diminution modeste de la population est attendue à l'horizon 2021.

Climat - Quantité d'eau disponible

Sur la base des données météo de 1960 à 2010, une approche par simulation du climat a été envisagée sur le bassin Adour-Garonne. A l'horizon 2021, les températures annuelles devraient progresser sur ce territoire comme sur l'ensemble du bassin Adour-Garonne. En revanche,

aucune tendance significative n'a été mise en évidence concernant les niveaux de précipitations tout comme les quantités d'eau disponibles à l'écoulement.

Loisirs et tourisme

Un développement du tourisme fluvial de navigation et du tourisme vert est attendu ainsi qu'un développement des activités de plein air. La capacité d'accueil et le niveau de qualité des structures d'accueil devraient s'améliorer.

1.5. Acteurs et outils de gestion territoriale

L'Entente interdépartementale du bassin du Lot est le seul Etablissement Public Territorial de Bassin présent sur ce territoire. Au-delà des missions concernant la prévention des inondations, la gestion équilibrée de la ressource en eau et la préservation des zones humides, l'EPTB Lot souhaite promouvoir la destination touristique de la Vallée du Lot.

La commission territoriale Lot compte 2 SAGE : Célé et Lot amont. Le SAGE Célé est en phase de mise en œuvre et le SAGE Lot amont en cours d'élaboration. Par ailleurs, on

recense 2 contrats de rivière (Célé et Lot aval).

Il existe plusieurs syndicats, communautés de communes (etc.) compétentes en matière de gestion de l'eau (eau potable, assainissement, aménagement de rivière, etc.). On peut citer, par exemple, l'Association pour l'aménagement de la Vallée du Lot (Contrat et SAGE Célé).

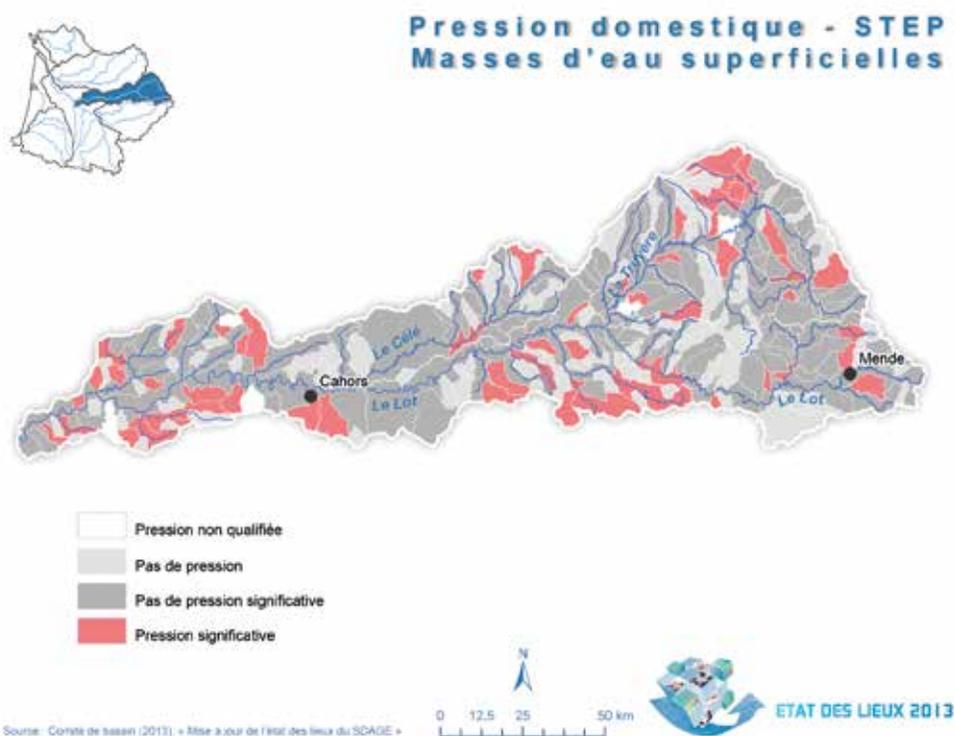
Enfin, une partie du périmètre des Parcs Naturels Régionaux des Grandes Causses et des Causses du Quercy se trouvent sur ce territoire.

2. Caractérisation des principales pressions identifiées sur le territoire

2.1. Masses d'eau superficielles

Remarque préliminaire : pour la plupart des pressions ponctuelles et de prélèvements, la pression est jugée significative lorsque la pression occasionne un delta de différence supérieur à 30% par rapport à la borne fixée pour le « bon Etat ». D'une manière générale, une pression significative sur une masse d'eau correspond à une masse d'eau en situation

de dégradation actuelle de l'état ou susceptible de basculer en mauvais état à cause de ce paramètre. En effet, les pressions significatives sur les masses d'eau sont celles entraînant, à priori, un impact, à savoir une altération de l'état de la masse d'eau. Cela revient à dire que la probabilité de ne pas être conforme aux futures exigences du bon état est forte.



Pression domestique

Le taux de raccordement de la population à l'assainissement collectif est de 35 %. La pollution brute raccordée à l'assainissement collectif

est d'environ 206 300 E.H. Les rendements moyens des différents paramètres sont les suivants :

	CT Lot	Adour-Garonne
Phosphore total	62%	67%
Ammonium	69%	72%
DBO5	94%	95%

La pression domestique est significative sur 20 % des masses d'eau. Elle l'est notamment autour de certaines agglomérations telles que Mende, Figearc, Saint Flour, Cahors, mais aussi

sur de nombreux bassins à l'amont des affluents du Lot et de la Truyère. Sur l'ensemble des lacs de ce territoire, la pression domestique est non significative.

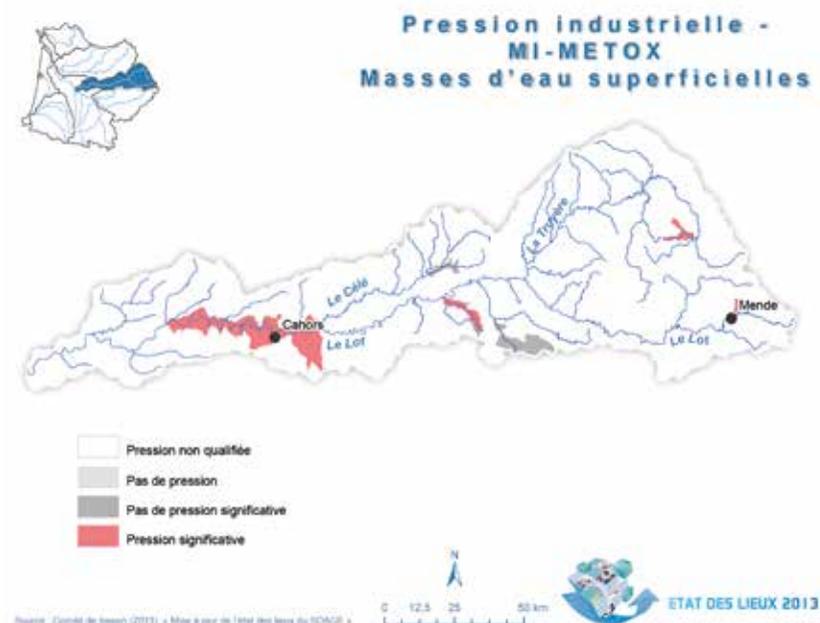
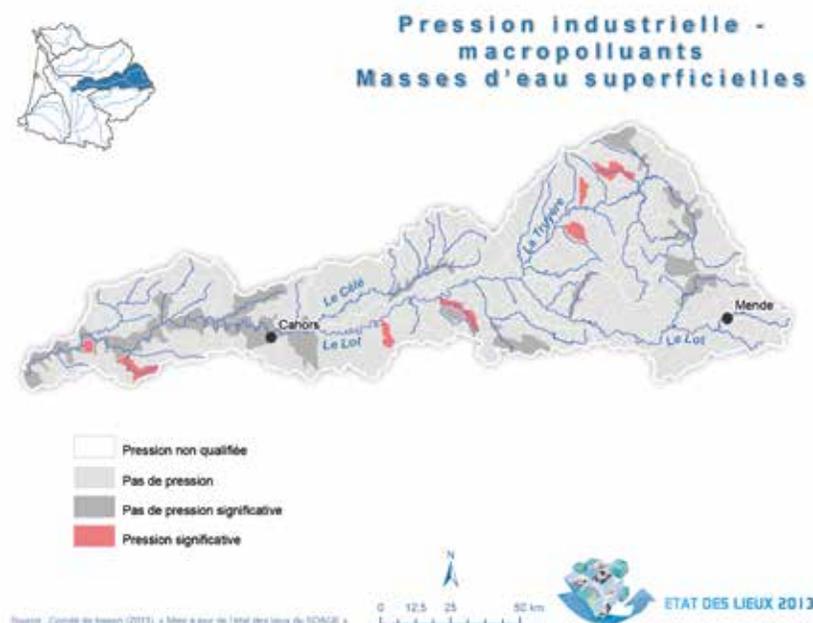
Pression industrielle

Le territoire héberge une centaine d'établissements industriels. La plupart sont raccordés à l'assainissement collectif (60 %). Les industriels non raccordés représentent 17 425 E.H.

La pression industrielle macropolluants est peu marquée et ne s'exerce significativement que sur seulement 3 % des masses d'eau rivières. Il n'y a pas de pression industrielle macropolluants sur les lacs.

En matière de rejets de matières inhibitrices et métaux toxiques, industrielle MI-METOX. La pression significative au MI-METOX est à mettre en lien avec la présence, sur ces masses d'eau, d'industries des secteurs de la mécanique, de l'agroalimentaire et du bois-papier. A noter la présence persistante d'une pollution au cadmium issue du bassin de Decazeville malgré des investissements réalisés pour la diminuer.

La pression industrielle MI-METOX est à mettre en lien avec la présence, sur ces masses d'eau, d'industries des secteurs de la mécanique, de l'agroalimentaire et du bois-papier. A noter la présence persistante d'une pollution au cadmium issue du bassin de Decazeville malgré des investissements réalisés pour la diminuer.



2.1. Masses d'eau superficielles

Pression en pollutions diffuses

34 % des masses d'eau rivières présentent une pression nitrates significative. Elle s'exerce en particulier à proximité de Saint Flour sur la partie amont du bassin de la Truyère, secteur caractérisé par la présence d'agroforesterie et d'élevages, sur plusieurs

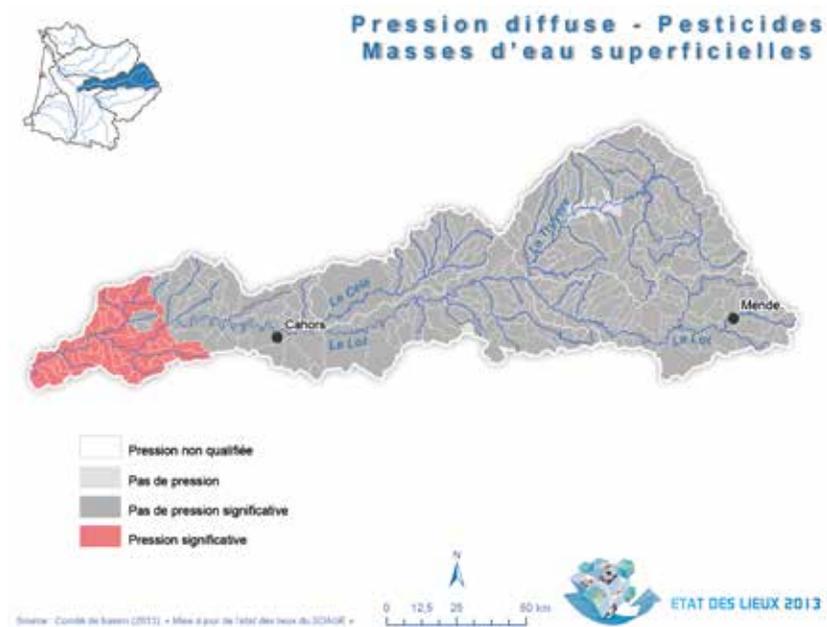
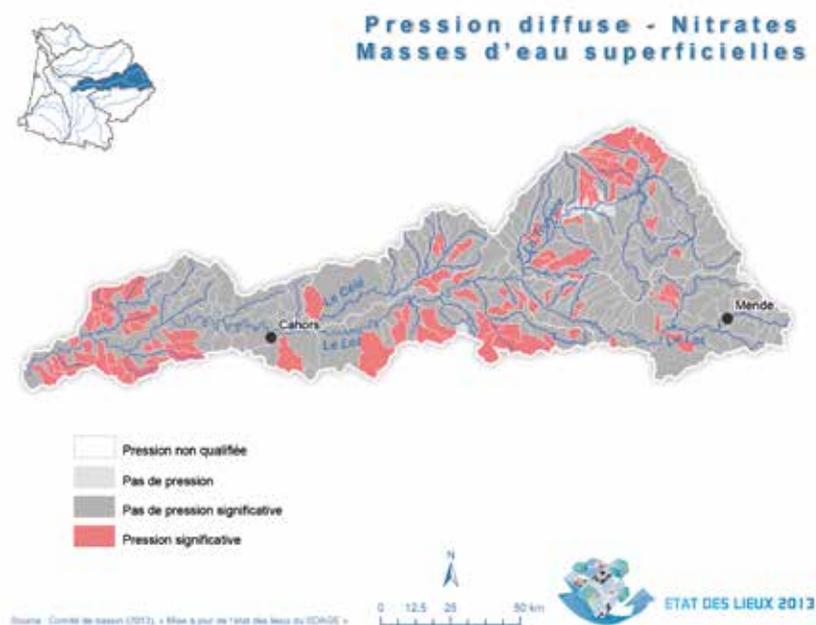
affluents du Lot et à l'aval du bassin du Lot, secteur occupé majoritairement par des grandes cultures.

Aucune masse d'eau lac n'a été identifiée subissant significativement cette pression.

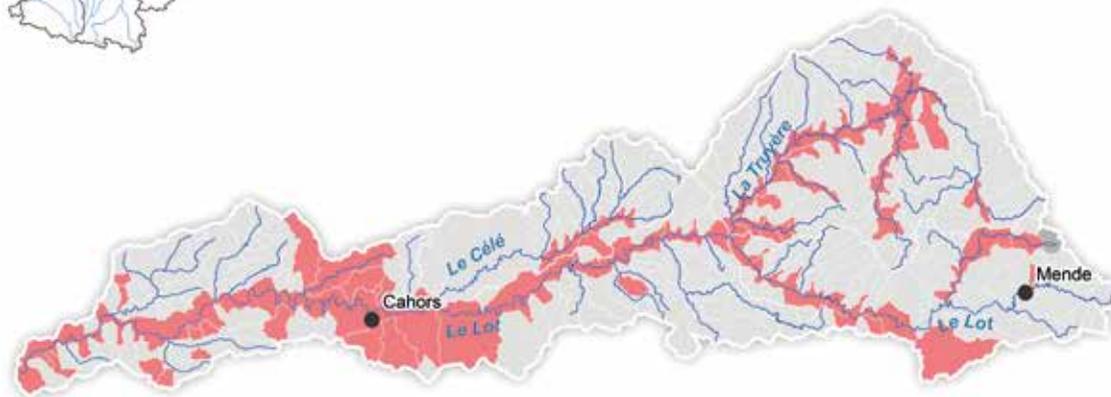
La **pression phytosanitaire** est significative sur 12 % des masses d'eau rivières. Elle est localisée sur la partie aval du Lot, secteur caractérisé par la présence de grandes

cultures, de cultures spécialisées et de vergers.

La pression phytosanitaire sur les lacs n'est pas jugée significative.



Pression hydromorphologique Masses d'eau superficielles



ETAT DES LIEUX 2013

Source : Comité de bassin (2013), « Mise à jour de l'état des lieux du SDAGE »

Perturbations hydromorphologiques

Certaines masses d'eau présentent une altération importante de l'hydromorphologie. Pour les masses d'eau rivières, la pression continuité est celle qui touche le plus de linéaire de cours d'eau. En effet, les linéaires de cours d'eau (drain prin-

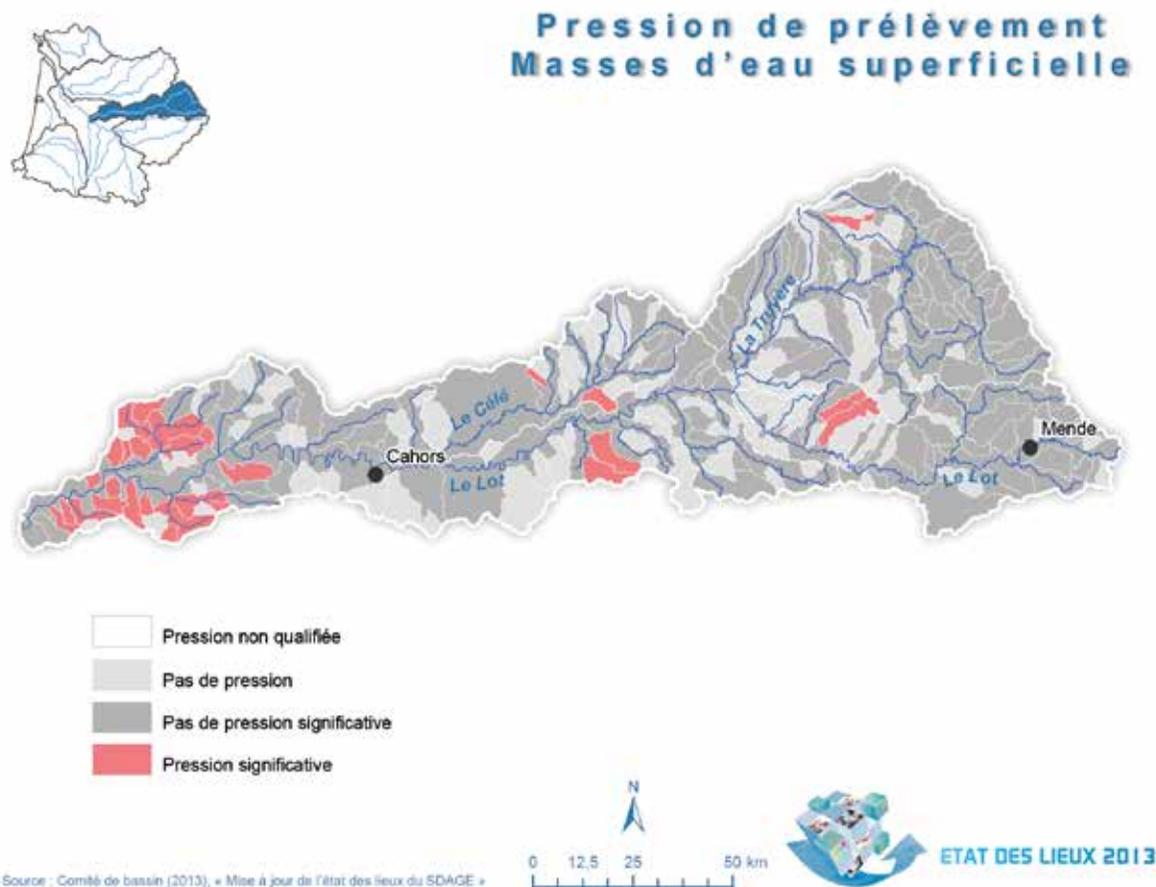
cipal) concernés par une pression élevée sont de :

- 382 km pour la pression continuité
- 164 km pour la pression hydrologie (grands ouvrages)
- 131 km pour la pression morphologie

Pression	Continuité (% nb de ME)	Morphologie (% nb de ME)	Hydrologie (% nb de ME)
Minime	83 %	67 %	93 %
Modérée	12%	28 %	5 %
Elevée	5 %	5%	2 %

Par ailleurs, la quasi-totalité des lacs en dehors du lac de Charpal présentent une pression hydromorphologique élevée.

2.1. Masses d'eau superficielles



Pression de prélèvements

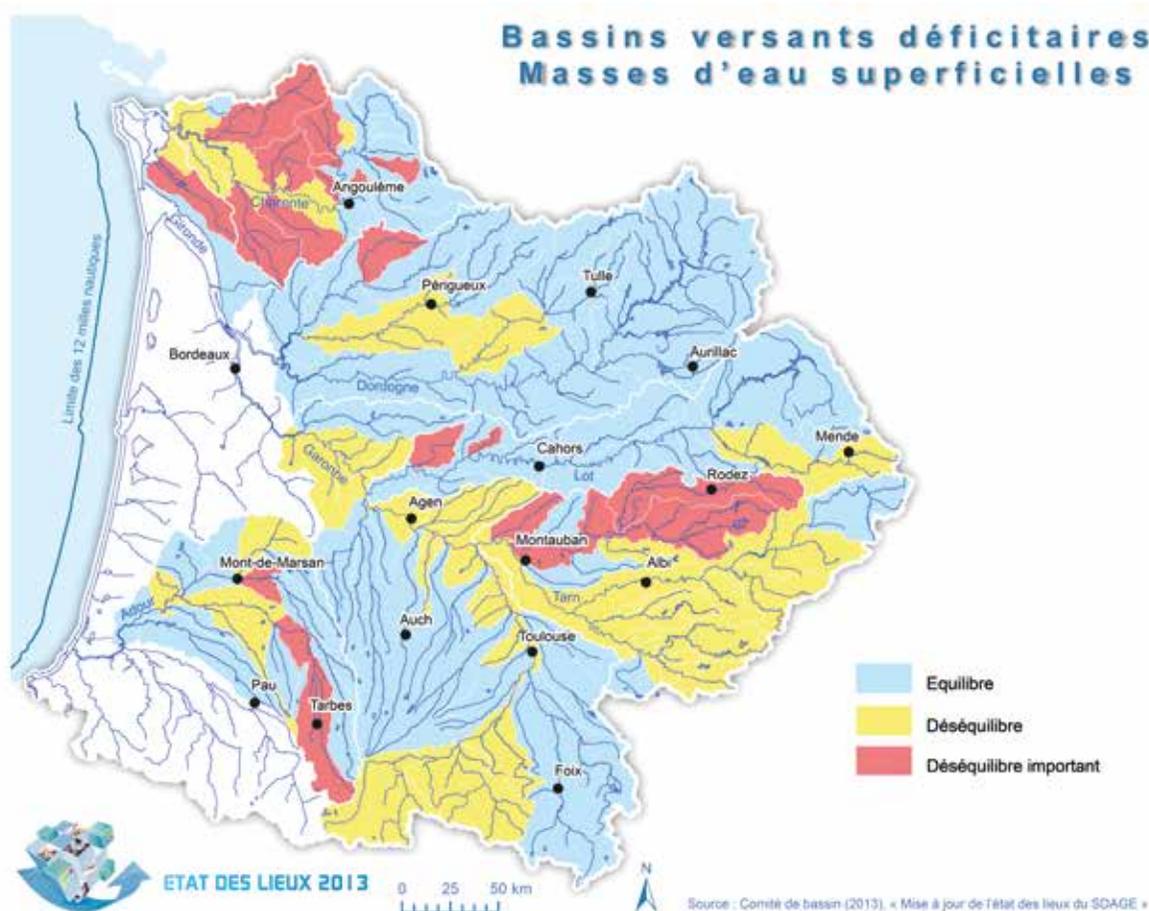
Les prélèvements sont majoritairement réalisés pour l'AEP et l'irrigation. En année normale, les prélèvements pour l'AEP sont légèrement supérieurs aux prélèvements pour l'irrigation. Au total, près de 10 % des masses d'eau rivières sont classés avec une pression prélèvement

significative. La pression de prélèvement se concentre en particulier à l'aval du bassin sur la Lède et le Bou-douyssou. Il s'agit du secteur où l'on retrouve des grandes cultures.

Sur les lacs, la pression prélèvement n'est pas significative.

	Volume total m ³ /an	AEP	Industrie	Irrigation
Prélèvements Année normale (2010)	74 439 096	54 %	7 %	39 %
Prélèvements Année sèche (2003)	92 266 663	47 %	9 %	45 %

Bassins versants déficitaires Masses d'eau superficielles



La carte des pressions de prélèvement établit un degré de sollicitation de la ressource en eau superficielle par les prélèvements en 2010 au regard des écoulements naturels reconstitués.

Les soutiens d'été constituent une « réponse » à une pression de prélèvement initialement identifiée comme forte. Ils diminuent (totalement ou partiellement) l'impact quantitatif de cette pression de prélèvement.

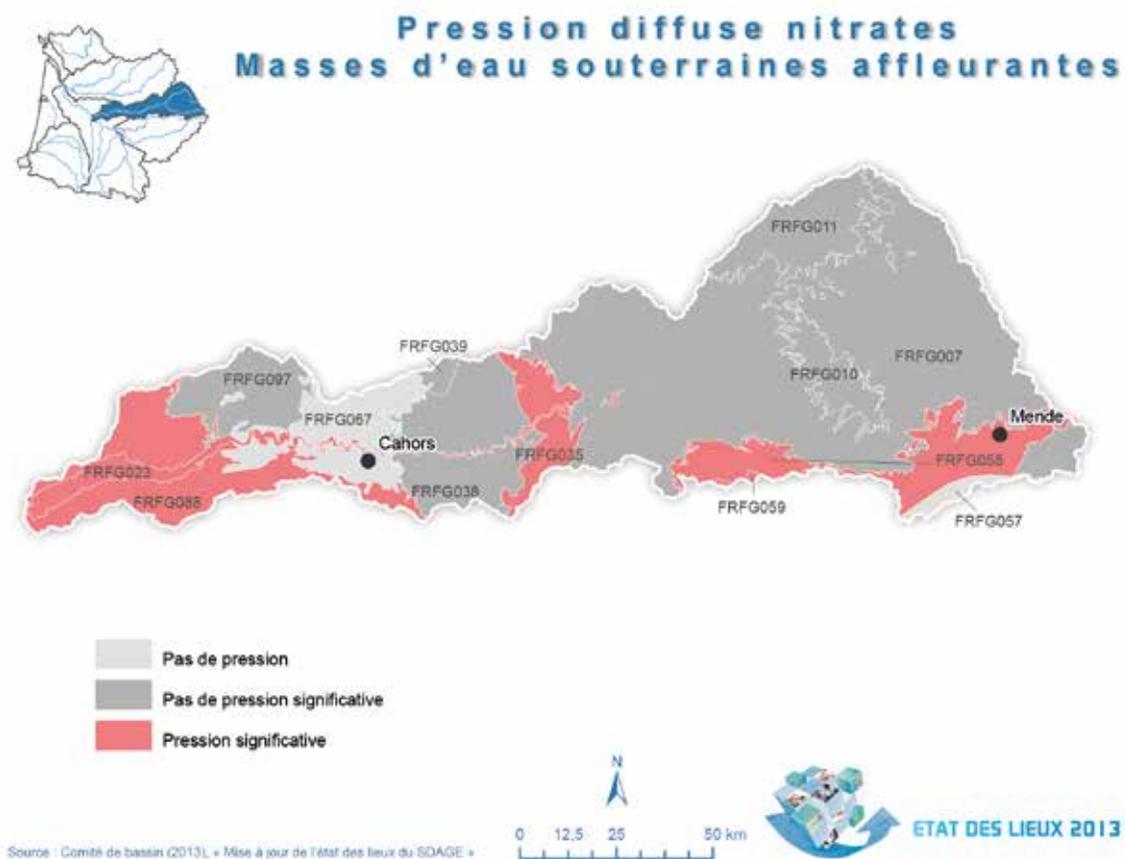
Ainsi une forte sollicitation de la ressource (au sens de l'indicateur « pression » de la carte de pression

de prélèvement) n'est pas forcément synonyme de déséquilibre quantitatif compte tenu des ressources artificielles aujourd'hui mobilisables pour le soutien d'été. C'est pourquoi certains secteurs apparaissant en rouge sur la carte de pression de prélèvement (pression significative) figurent en bleu sur la carte des zones déficitaires (bassin à l'équilibre = faible impact). C'est notamment le cas sur le bassin du Lot où des déstockages annuels d'eau sont réalisés à partir d'ouvrages hydroélectriques pour assurer un soutien à l'été.

La pression sur les masses d'eau « rivière » par critère de détérioration est synthétisée dans le tableau suivant :

Pression	Eaux superficielles – Masses d'eau « rivières »				
	Domestique	Industrielle		Diffuse	
	STEP	Macro-polluants	MI et METOX	Nitrate	phyto
Pas de pression / Pression non qualifiée	38 %	92 %	98 %	0 %	0 %
Non significative	42 %	5 %	1 %	66 %	88 %
Significative	20 %	3 %	1 %	34 %	12 %

2.2. Masses d'eau souterraines

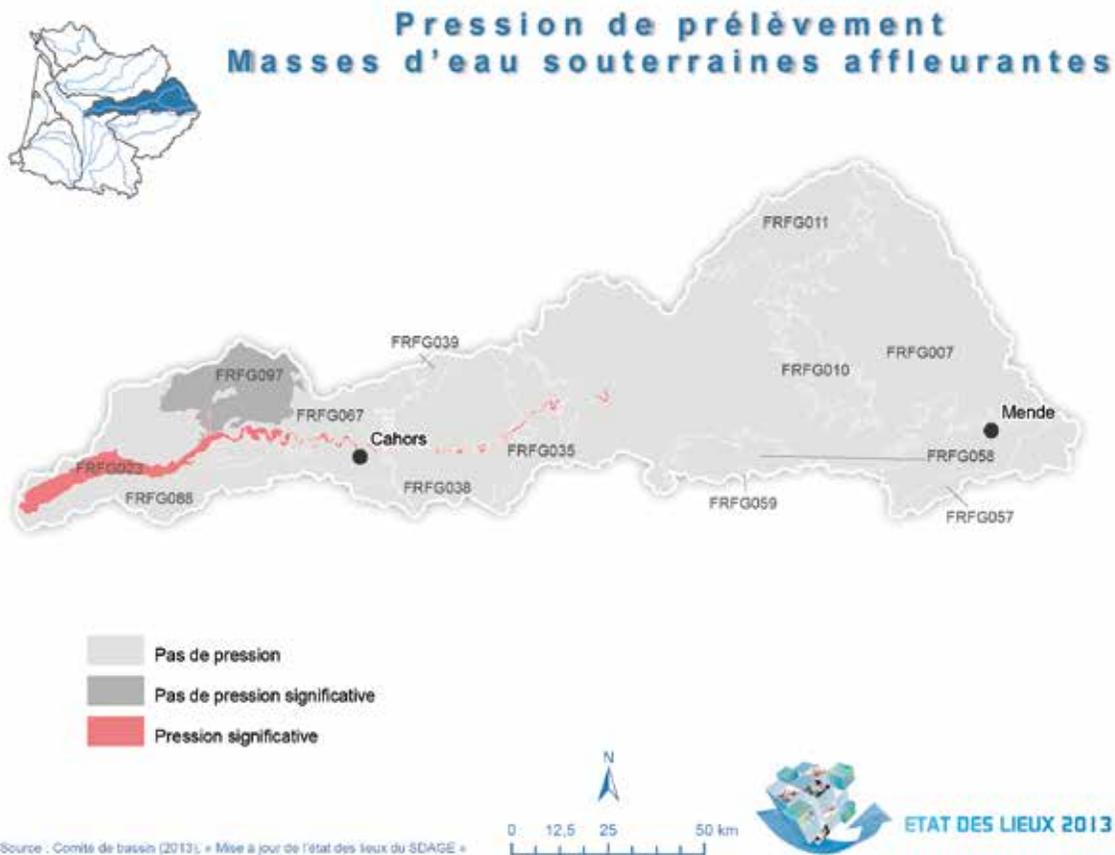


Pression en pollutions diffuses

La **pression nitrate** est significative sur 4 masses d'eau souterraines libres : les alluvions du Lot, les Calcaires, dolomies et grès du lias BV du lot secteur hydro 08, les Calcaires des grands Causses BV Lot et les Calcaires, grès et sables du crétacé sup basal libre BV Lot. A noter que la carte ci-dessous représente à la fois les masses d'eau libres de la commission territoriale Lot et la partie affleurante des masses d'eau captives (rattachée à la commission territoriale Nappe profonde).

Sur les masses d'eau souterraines captives, la pression nitrates n'a pas été qualifiée.

La **pression phytosanitaire** sur les eaux souterraines est actuellement non qualifiée. En effet, seule la donnée issue de MERCAT'EAU (la modélisation du risque de transfert des pesticides dans les ESU et les ESO) peut être utilisée dans le cas des ESO. Bien que l'outil d'évaluation des risques MERCAT'EAU (application web) soit disponible, son exploitation n'a, à ce jour, pas encore été réalisé au sein de l'AEAG. La donnée n'est donc pas disponible pour une utilisation dans le cadre de l'EdL.



Pression de prélèvements

Les prélèvements dans les eaux souterraines sont majoritairement liés à l'alimentation en eau potable (entre

70 et 77 % des prélèvements). La pression de prélèvement est significative sur les alluvions du Lot.

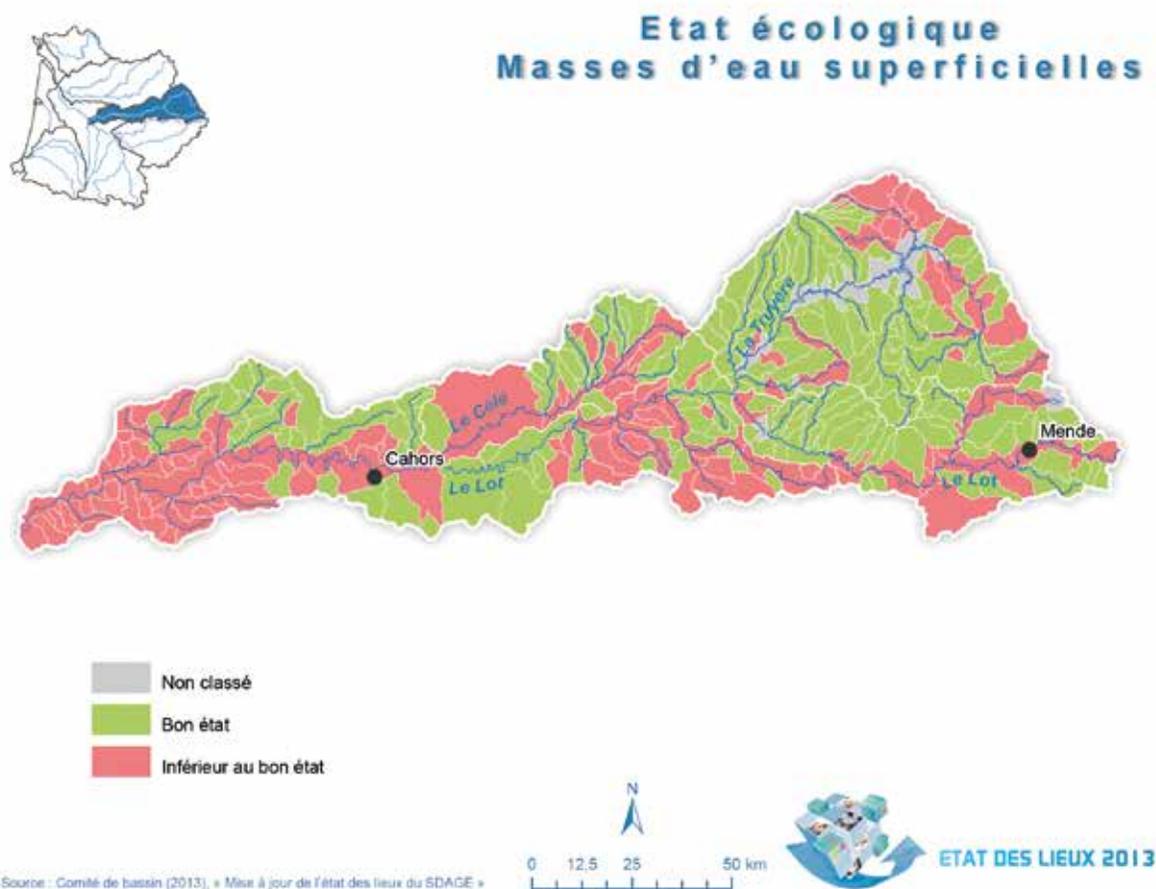
	Volume total m ³ /an	AEP	Industrie	Irrigation
Prélèvements année normale (2010)	48 436 232	77 %	4 %	20 %
Prélèvements en année sèche (2003)	50 651 129	70 %	4 %	26 %

La pression de prélèvement sur les masses d'eau souterraines captives n'est pas significative.



3. Etat des masses d'eau

3.1. Masses d'eau superficielles



Etat écologique

Les masses d'eau superficielles qualifiées sont majoritairement classées en état inférieur à bon à la fois pour les masses d'eau rivières (62 %) et les lacs (89 %). A noter que près de

50 % des masses d'eau lacs n'ont pas été qualifiées. Ces résultats sont meilleurs que ceux à l'échelle du bassin Adour-Garonne.

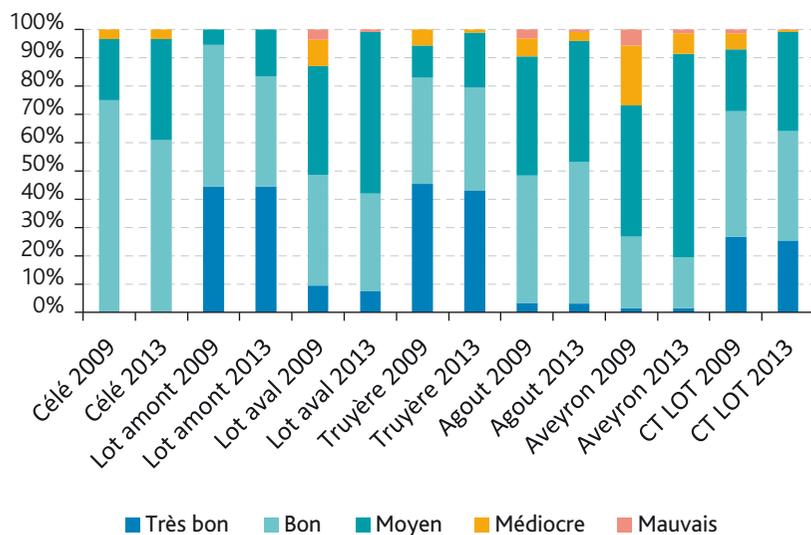
	Etat écologique	
	Bon état	Inférieur au bon état
Rivières		
CT Lot	62 %	38 %
Adour-Garonne	42,9 %	
Lacs		
CT Lot	89 %	11 %
Adour-Garonne	23%	

■ Evolution de l'état écologique

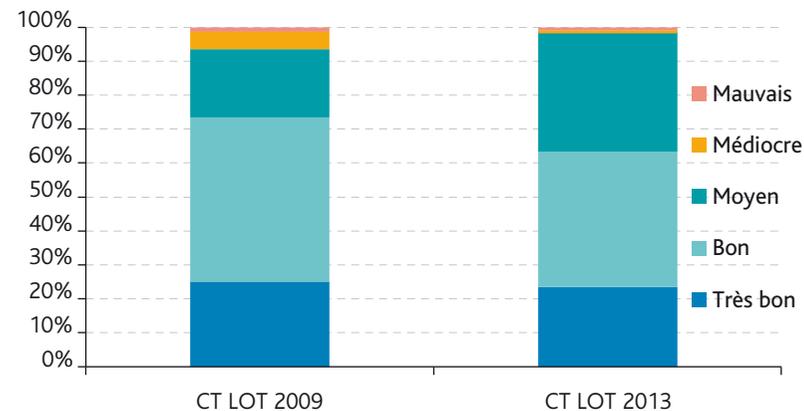
Entre les 2 états des lieux, on constate que le nombre de masses d'eau en état mauvais et médiocre a diminué sur ce territoire. Cependant, le nombre de masses d'eau en bon état a également diminué. On constate les mêmes tendances

à l'échelle du bassin Adour-Garonne. A l'échelle des commissions territoriales, on constate, malgré une progression de la connaissance et du nombre de masse d'eau mesurées, que l'état écologique des masses d'eau est relativement stable.

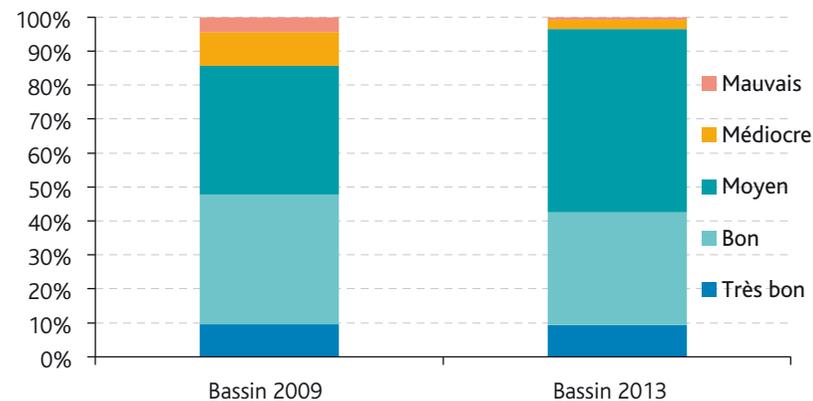
Evolution de l'état écologique des UHR de la CT Lot



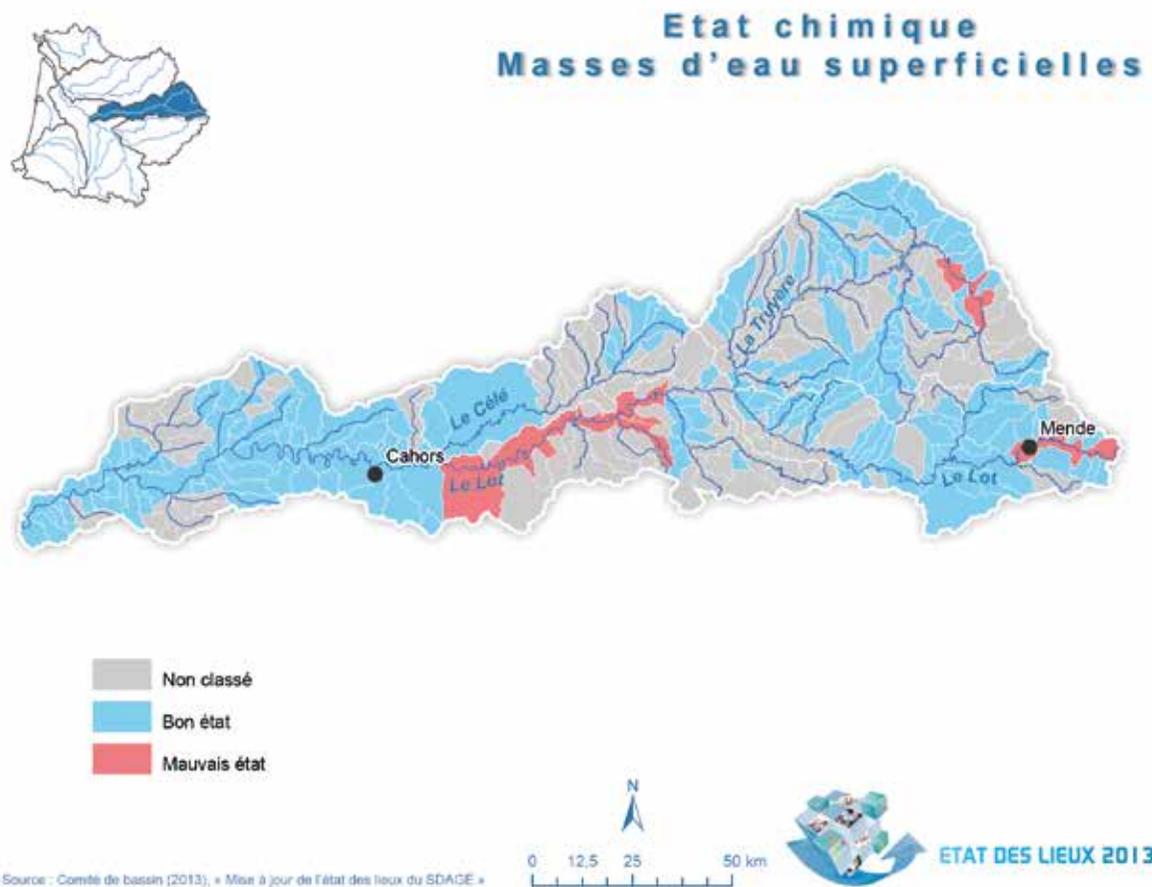
Evolution de l'état écologique de la CT Lot



Evolution de l'état écologique du bassin Adour-Garonne



3.1. Masses d'eau superficielles



Etat chimique

95 % des masses d'eau rivières et 100 % des lacs sont en bon état chimique. Les résultats sont du

même ordre de grandeur pour l'état chimique des masses d'eau du bassin Adour-Garonne.

Etat chimique		
	Bon état	Mauvais état
Rivières		
CT Lot	95 %	5 %
Adour-Garonne	94 %	
Lacs		
CT Lot	100 %	0 %
Adour-Garonne	94 %	

■ Evolution de l'état chimique

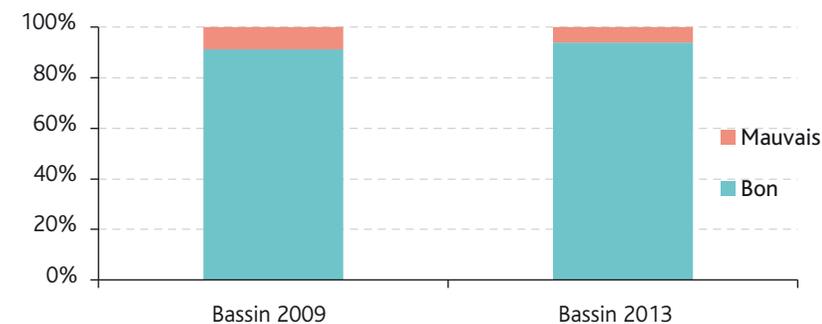
Contrairement à l'état des lieux du SDAGE 2010/2015 (basé sur les données 2007), toutes les substances prioritaires et dangereuses ont été mesurées dans le nouvel état des lieux. Pour autant, l'état chimique demeure globalement bon en 2013. Entre les 2 états des lieux, l'évolution de l'état chimique des masses d'eau superficielles du bassin Lot est stable.

Etat quantitatif		
	Bon état	Inconnu
Masses d'eau souterraines libres	100 %	0 %

Evolution de l'état chimique des UHR de la CT Lot



Evolution de l'état chimique du bassin Adour-Garonne



3.2. Masses d'eau souterraines



Etat quantitatif

La totalité des masses d'eau souterraine libres de la commission territoriale Lot sont en bon état quantitatif. Les 2 masses d'eau souterraines captives sont en bon état quantitatif.

Source : Comité de bassin (2013), « Mise à jour de l'état des lieux du SDAGE »

Etat chimique Masses d'eau souterraines affleurantes



Source : Comité de bassin (2013), « Mise à jour de l'état des lieux du SDAGE »

Etat chimique

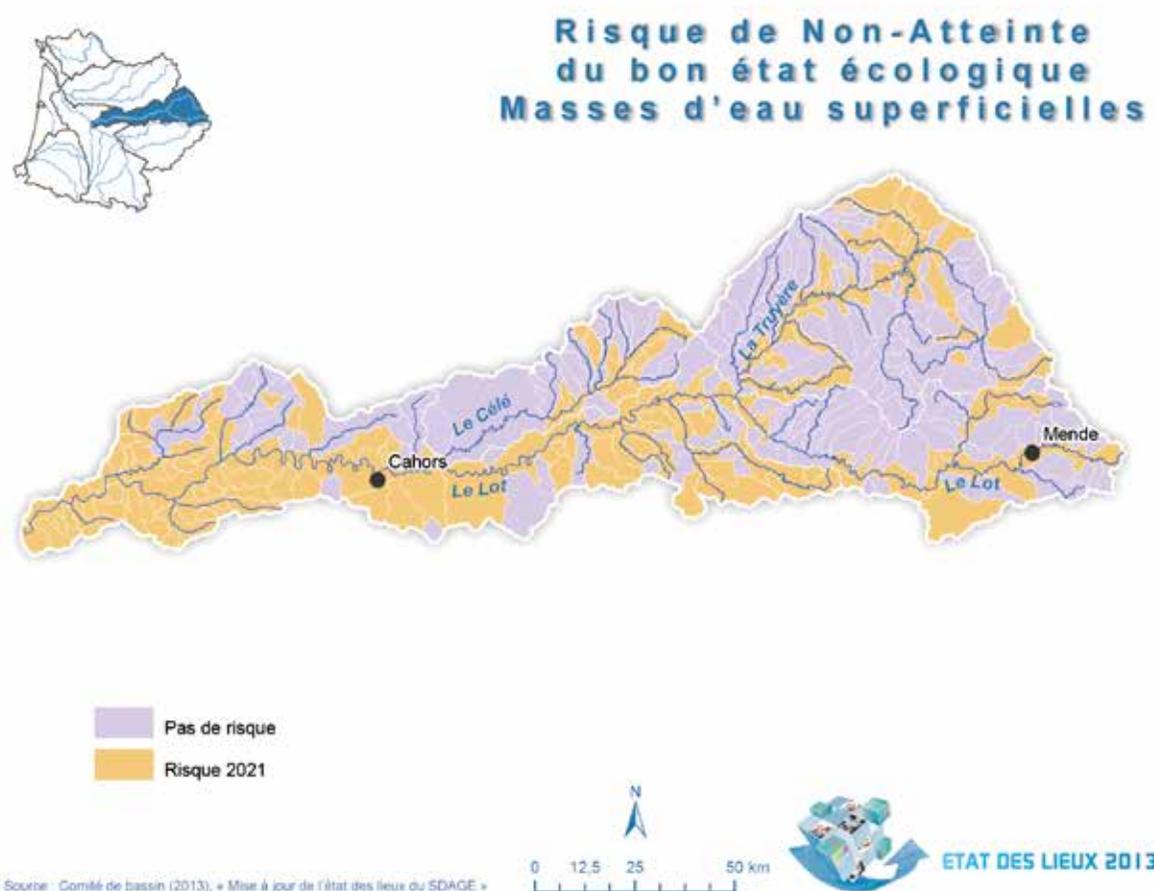
Les masses d'eau souterraines libres sont en bon état chimique, tout comme les 2 masses captives. Cet état chimique est identique à l'état des lieux précédent.

Etat chimique		
	Bon état	Mauvais état
Masses d'eau souterraines libres	100 %	0 %



4. Evaluation du risque de non atteinte des objectifs environnementaux

4.1. Masses d'eau superficielles



L'actualisation de l'état des lieux a pour objectif de préciser le risque de non atteinte des objectifs environnementaux à l'horizon 2021. L'approche retenue pour l'évaluation du risque pour le bassin Adour Garonne repose sur un risque calé sur les pressions qui s'exercent et qui sont projetées à l'horizon 2021 puis réévalué au regard de l'état réellement mesuré sur la masse d'eau.

Le PDM 2016-2021 devra agir prioritairement sur les pressions sur les ME identifiées en RNAOE 2021, pour atteindre ou maintenir le bon état. Il ne préjuge pas de ce que sera effectivement l'état des eaux à l'échéance concernée, dans la mesure où il s'agit d'une approche en termes de probabilité, par conséquent dotée d'un certain niveau d'incertitude.

Le RNAOE 2021 ne préjuge pas des objectifs qui seront affichés dans le plan de gestion 2016-2021. Ces objectifs résulteront des mesures à mettre en œuvre et de leur efficacité supposée pour réduire les effets des pressions importantes à un niveau suffisant.

Risque écologique

Le risque écologique est évalué sur la combinaison du risque maximum pouvant être occasionné par les pressions identifiées comme contributives du « Bon état » écologique et l'état écologique réellement déterminé sur les masses d'eau (mesuré ou simulé).

Les pressions retenues pour l'état écologique sont :

- Pression par les rejets directs
- Pression diffuses « Nitrates »
- Pression Hydromorphologique

Sur la commission territoriale Lot, 40 % des masses d'eau rivières et 89 % des masses d'eau lacs présentent un risque écologique 2021.

Risque de Non-Atteinte du bon état chimique Masses d'eau superficielles



ETAT DES LIEUX 2013

Source : Comté de bassin (2013), « Mise à jour de l'état des lieux du SDAGE »

Risque chimique

Le risque chimique est évalué à partir des pressions retenues comme contributives du « Bon état » chimique et l'état chimique réellement déterminé sur les masses d'eau.

Les pressions retenues pour l'état chimique sont :

- Pression par les pesticides
- Pression par les substances prioritaires / dangereuses

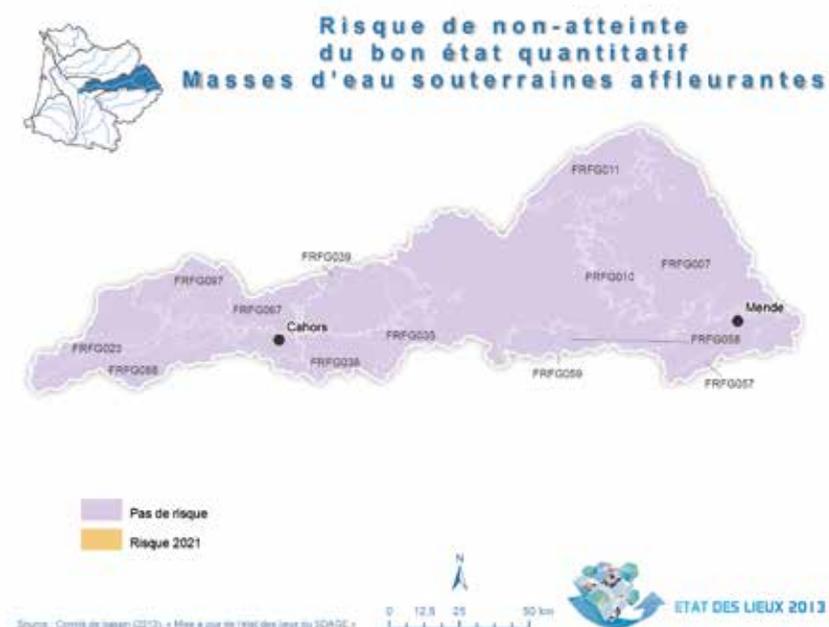
Aucune masse d'eau lacs et seulement 3 % des masses d'eau rivières présentent un risque chimique 2021.

4.2. Masses d'eau souterraines

Risque quantitatif

Aucune masse d'eau souterraine libre ne présente de risque de non atteinte du bon état quantitatif à l'horizon 2021, pas plus que les 2 masses d'eau souterraines captives.

Risque quantitatif 2021		
	Pas de risque	Risque
Nbre de ME souterraines libres	9	0
% de ME souterraines libres	100 %	0 %



Risque chimique

3 masses d'eau souterraines libres à la différence des 2 masses d'eau souterraines captives. présentent un risque de ne pas atteindre le bon état chimique en 2021,

Risque chimique 2021		
	Pas de risque	Risque
Nbre de ME souterraines libres	6	3
% de ME souterraines libres	65 %	35 %



4.3. Conclusion sur le risque 2021

Le RNAOE 2021 est apprécié en fonction des pressions exercées sur la masse d'eau, de l'état de la masse d'eau et du scénario tendanciel d'évolution des pressions. Ce travail permet d'identifier les pressions susceptibles de faire obstacles à l'atteinte des objectifs et à identifier les problèmes importants dans l'état des lieux. De plus, l'évaluation du RNAOE 2021 permet de préparer l'élaboration du SDAGE et programme de mesures 2016-2021. En effet, l'identification des masses d'eau en risque de non-atteinte des objectifs environnementaux permettra, par la suite, d'orienter la définition des objectifs assignés aux masses d'eau et les grands types d'actions nécessaires pour diminuer les pressions et atteindre ces objectifs. Par ailleurs, le RNAOE 2021 apporte également des éléments permettant, le cas échéant, d'adapter le réseau de contrôles opérationnels et l'ensemble du programme de surveillance.

Le RNAOE 2021 ne préjuge donc pas des objectifs qui seront affichés dans le plan de gestion qui 2016-2021. Ces objectifs résulteront des

mesures à mettre en œuvre et de leur efficacité supposée pour réduire les effets des pressions importantes à un niveau suffisant, qu'elles soient celles déjà exercées ou celles susceptibles d'émerger au cours de la durée du plan de gestion. Les résultats du RNAOE ne constituent pas en soi un engagement vis-à-vis de l'Europe, lequel porte sur les objectifs à atteindre et l'ambition des mesures affichées pour atteindre les résultats escomptés. L'estimation du RNAOE apparaît néanmoins particulièrement déterminante pour que les plans de gestion et les programmes de mesures affichent des objectifs et des moyens d'actions cohérents et qui mobilisent les différents acteurs autour des principaux enjeux de la gestion des eaux.

In fine, la bonne application du plan de gestion sera évaluée en premier lieu par rapport à l'atteinte des objectifs environnementaux et, si certains objectifs s'avèrent ne pas être atteints, dans un second temps, l'ambition du programme de mesures et sa réalisation seront examinées.

Document consultable et téléchargeable sur :

www.eau-adour-garonne.fr

Secrétariat Technique de Bassin



Agence de l'Eau Adour-Garonne
90, rue du Férétra
CS 87801
31078 Toulouse Cedex 4
www.eau-adour-garonne.fr



**Direction Régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement**
Cité administrative - Bât. G
Bd. Armand Duportal
31074 Toulouse Cedex 9
www.midi-pyrenees.developpement-durable.gouv.fr



**Office national de l'eau
et des milieux aquatiques**
Délégation Midi-Pyrénées Aquitaine
Quai de l'Étoile - 7, Bd. de la Gare
31500 Toulouse
www.onema.fr